

Suite à la convocation en date du 27 novembre 2012,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 12 décembre
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 21 décembre 2012

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussebart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

MM. Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Decocq, Deroo, Douez, Houssin, Lefait,
Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 25-12

DECIDE :

- d'approuver la rectification de la répartition du montant des travaux de sécurisation
électrique de l'usine d'Aire sur la Lys.

VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 26 DEC. 2012

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

25-12-12

OBJET : Travaux de sécurisation électrique de l'usine d'Aire-sur-la-Lys

Par délibération du 8 février 2011, modifiée par délibération du 29 juin 2011, le Comité Syndical a décidé d'engager les travaux de sécurisation électrique de l'usine d'Aire-sur-la-Lys pour un montant estimé à 406.000 € TTC maximum.

Le projet consiste à créer une nouvelle ligne à partir du poste source d'Aire-sur-la-Lys.

Ces travaux se décomposent en deux opérations :

- l'installation d'un nouveau poste de livraison (*analyse des offres présentée en Commission d'Appels d'Offre du 12 décembre 2012*).
- le raccordement d'une ligne de secours sur un transformateur source différent de l'alimentation principale.

L'opération de raccordement avait été évaluée à 50.000 € HT (59.800 € TTC) en 2011.

Un changement de réglementation a contraint ERdF à modifier sa proposition lors de son actualisation.

En effet, il n'est plus possible de raccorder la ligne secours pour l'usine d'Aire-sur-la-Lys sur la ligne passant à proximité de l'usine, le raccordement doit donc se faire à une distance plus importante.

Le montant de la nouvelle proposition de ERdF s'élève à 153.470,47 € TTC.

Le montant global des travaux n'est pas modifié.

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver cette rectification et donc de se prononcer sur la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 11 DEC. 2012

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX